

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** vendredi 29 janvier 2021

Séance Ordinaire 18 heures 30

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 13 - Présents : 10 - Votants : 13

Date de convocation : vendredi 22 janvier 2021

LE 29 janvier 2021 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Claude JIMENEZ, Agnès REY, Jean-Pierre PELLEGRINI, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Jean-Hubert FERRET, Marie-Anne GUICHARD, Michelle JOLIVET

REPRESENTES : Audrey RESSEGAIRE, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Christophe SIMON

Secrétaires de séance : Agnès REY

## Délibérations du conseil :

### DE 2021 02- Ouverture de crédit par anticipation 2021 à l'unanimité :

- **DECIDE** l'ouverture des crédits par anticipation suivant en investissement du budget principal :
  - 1 500€ à l'article 202 PLU pour le paiement de la facture du PLU
  - 12 000 € à l'article 2313 rénovation de la salle des fêtes pour le paiement des travaux engagés
  - 6 000 € à l'article 21568 pour le paiement du changement du poteau incendie
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

### DE 2021 03- Convention de mise en place d'un ACM 2021- FFRAS à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise en place d'un accueil de loisirs saisonnier 2021 en précisant que le centre de loisirs fonctionne pendant une semaine pendant les petites vacances de février, de printemps et de Toussaint, et 4 semaines les vacances d'été.

### DE 2021 04- Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en CDD à 12 voix "pour" et 1 "abstention" :

- **DÉCIDE** de créer l'emploi d'agent technique pour une période de 12 mois, allant du 1er février 2021 au 31 janvier 2022 renouvelable un an.

**DE 2021 04- Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe en CDD à 12 voix "pour" et 1 "abstention" :**

- **DÉCIDE** de créer l'emploi d'agent technique pour une période de 12 mois, allant du 1er février 2021 au 31 janvier 2022 renouvelable un an.
- **AUTORISE** le Maire à signer un contrat unique d'insertion avec pôle emploi
- **PRÉCISE**
  - que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps complet ;
  - que sa rémunération sera basé sur la grille indiciaire des adjoints technique à l'indice majoré 332 et qu'il pourra bénéficier d'une NBI de 15 points.
  - que le contrat de l'agent pourra, si les besoins du service l'exigent, être renouvelé dans la limite de 12 mois sur une même période de 24 mois consécutive ;
  - que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**DE 2021 05- Renouvellement d'un poste d'agent technique en contrat aidé à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de renouveler l'emploi d'agent d'entretien pour une période de 6 mois, à partir du 1er mars.
- **AUTORISE** le Maire à signer le renouvellement d'un contrat unique d'insertion avec pôle emploi
- **PRÉCISE**
  - que l'agent recruté sur cet emploi exercera ses fonctions à temps partiel ;
  - que sa rémunération sera comprise entre l'indice brut 356 et l'indice majoré 332 à l'échelle indiciaire des adjoints techniques
  - que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**DE 2021 06- Tarif heure de déneigement pour les agriculteurs volontaires à 12 voix "pour" et 1 "abstention" :**

- **VALIDE** le tarif de 45€ pour le déneigement

**DE 2021 07- Choix de l'entreprise pour la modification du PLU à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'offre présentée par la SCOP EURECAT - 18 boulevard de la libération - 05000 GAP pour un montant de 6 650€ option comprise pour la modification du PLU
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier